

MAIRIE
de
CASTELNAU D'AUDE

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Janvier 2022

Présents : ALI Agnès, BARTHES Gilles, BRUSSOLO Christophe, GUILLE Stéphane, MERLOS Jean-Joseph, MONTEL Nathalie, MUNOZ Bénédicte, PEDREGOSA Fernand, REBOLLEDO Franck, VILLAC Beatrice

Absente excusée : COMBES Célia

Secrétaire de séance : MONTEL Nathalie

1. SPA Convention : 0,90 € par habitant et par an
Uniquement pour les chiens errants sur le territoire de la commune
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
2. Fourrière auto : Renouvellement de la convention
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
3. Hangar rangement : Prévision d'un hangar d'environ 200 m² à côté du tennis.
Toit une pente avec panneaux solaires. Entrée prévue du côté de l'ASA.
Présentation du projet de l'entreprise Ombrières d'Occitanie
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
4. Statuts du SIVU : Puichéric fait partie de la communauté Agglomération Carcassonne Agglo, il faut changer les statuts car le Sivu n'est plus un simple regroupement de communes.
Modification : la communauté d'agglomération Carcassonne Agglo remplace la commune de Puichéric dans les mentions.
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
5. Facturation minimum de l'eau : En dessous de 30 euros, la perception ne veut pas éditer de facture. Avec deux factures par an, le problème se pose essentiellement pour les compteurs des maisons en location avec un roulement de propriétaire sur l'année. La mairie d'Escales facture aux propriétaires. A charge pour eux de récupérer leurs dûs auprès de leurs locataires. Il faut vérifier que cette demande de la perception
6. Subvention agrandissement cantine : Dossiers de demande de subvention montés et déposés au département (25%), à la région (25%) et la DSIL (30%). Il resterait à charge 20 % (environ 30 000 euros).
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

- . Courrier de la mairie de Monze : il demande une lettre de soutien à envoyer au ministère de la transition écologique pour obtenir des aides au reboisement.
- . Gestion de l'eau : La gestion de l'eau par les communes ne sera plus possible à partir de 2026. La compétence devrait passer à la communauté de communes. A l'heure actuelle, nous ne savons pas comment cela va se passer pour notre village. (gestion des fuites, facturation, approvisionnement)
- . Réception de la voiture pour la mairie en début de semaine prochaine.
- . Distributeurs de sac pour ramasser les excréments des animaux : il faut déterminer combien il en faut et où les positionner.
- . Délibération pour basculer dans le domaine public les parcelles A 1079 et B 1486
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
- . Projet des 4 parcelles (chemin du stade) : présentation du pré-projet du géomètre
Etude de sol nécessaire (présentation de devis entre 1 465 et 1 700 euros)
- . Stationnement sur l'Avenue du Languedoc : la semaine dernière, le bus scolaire du collège a été obligé de faire une marche arrière et de faire un détour par le chemin du stade car deux voitures étaient garées de chaque côté de la rue et ne permettaient pas le passage des bus. Un plan de stationnement est à l'étude pour éviter ce genre de situation.

Prochain conseil : le 9 Février 2022 à 18h

La secrétaire de séance
Nathalie MONTEL